



Public visé :

Exécutant (opérations électriques B1, B1V) : Personne assurant l'exécution d'opérations électriques sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale ou d'un chargé d'opérations spécifiques.

Chargé de travaux (B2, B2V, B2V Essai) : Personne assurant la direction effective des travaux électriques ou non, qui doit prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité et celle du personnel placé sous sa responsabilité et son autorité.

Chargé de consignation (BC) : Personne chargée d'assurer des consignations électriques (coupure de courant et garantie qu'il ne peut être remis accidentellement).

Chargé d'intervention générale (BR) : Personne chargée d'assurer des opérations dites générales (maintenance, remise en état de fonctionnement...) capable de gérer en temps réel l'enchaînement des tâches qu'elle réalise.

Chargé d'opérations spécifiques (BE Manœuvres de consignation) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des manœuvres sur des installations électriques (changement de la configuration électrique d'un ouvrage, d'une installation ou de l'alimentation électrique d'un matériel).

Prérequis :

- Aptitude médicale
- Etre qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme
- Etre capable de comprendre les instructions de sécurité

Type d'action :

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation :

Formacode : 24049 – Habilitation électrique

NSF : 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productique)

Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Prévention : Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail
- Risque électrique : Articles R4544-1 à R4544-10 du code du travail
- Opérations électriques : Norme NF C 18-510

Durée :

- 14 à 28 heures (2 à 4 jours) :
 - Selon le nombre de stagiaires à former et à évaluer
 - S'il s'agit d'une formation initiale ou de maintien et actualisation des compétences
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40 à 50% du temps de formation.

Périodicité :

Recommandée tous les 3 ans

Nombre de participants par groupe :

12 personnes maximum

Moyens d'encadrement :

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

- Attention : Lors d'une formation intra-entreprise, s'il est impossible d'organiser la formation pratique dans des conditions représentatives d'un chantier électrique réel, celle-ci pourra être organisée dans un chantier-école.
- Les appareils utilisés en formation et les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes à la réglementation et entretenus. La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées.
- Equipements à mettre à disposition par le client (formation intra) :
 - Local électrique
 - Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension
 - EPI et équipements de protection (obstacle, nappe, tapis, tabouret, balisage...)
 - Outillage et matériels électroportatifs (dont VAT)
 - Equipements à mettre hors service (moteur, machine...) pour les opérations de consignation
 - Equipements permettant un dépannage et une connexion (pour les interventions)
- Chaque stagiaire doit être équipé de ses EPI personnels (formations inter et intra) et à minima :
 - Tenue de travail couvrante (pas de bras ni de jambes nues), absence d'objets métalliques (gourmets, collier...)
 - autorisation de travail, outillage isolé, tapis isolant ou chaussures isolantes (déconseillées), gants isolants, écran facial, nappe isolante et pinces (si B2V, B2V Essai, H2V, H2V Essai), balisage, vérificateur d'absence de tension, dispositif de MALT/CC (si nécessaire), cavalier et cadenas de consignation correspondant

Moyens d'évaluation :

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) dans les conditions définies par la NF C 18-510, au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Programme détaillé de la formation :

- Module « Tronc commun » :
 - Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...
 - Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
 - Nom et limites des différents domaines de tension, reconnaissance de l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
 - Identification des zones d'environnement et de leurs limites
 - Principe de l'habilitation et définition des symboles d'habilitation (lecture et exploitation du contenu d'un titre d'habilitation)
 - Prescriptions associées aux zones de travail
 - Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)
 - Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
 - Conduite à tenir en cas d'accident corporel
 - Procédures, consignes et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Module « BE Manœuvre d'exploitation – Manœuvres en basse tension » :
 - Reconnaissance des matériels électriques des domaines de la basse et de la très basse tension dans leur environnement
 - Identification, vérification et utilisation des équipements de protection individuelle appropriés
 - Limites de l'habilitation « BE Manœuvre » :
 - Autorisations et interdictions
 - Réalisation des manœuvres dans les domaines de la basse et de la très basse tension
 - Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - Respect des instructions données
 - Compte-rendu de l'activité
 - Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres de consignation :
 - Respect des instructions de sécurité par tout le personnel
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

- Module « BR – Interventions BT générales » :
 - Les interventions BT (générales et élémentaires) et les limites de leur domaine
 - Fonction des matériels électriques en basse et très basse tensions
 - Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - Respect des instructions données
 - Compte-rendu de l'activité
 - Rédaction des documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité...)
 - Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT :
 - Organisation, délimitation et signalement des zones d'intervention BT
 - Elimination du risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT
 - Respect des procédures d'intervention BT par tout le personnel pour une réalisation en sécurité
 - Opérations de consignation et documents associés :
 - Réalisation des opérations de consignation
 - Identification des zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir
 - Réalisation d'une opération de dépannage ; réalisation d'une opération de mesurage et d'essai
 - Réalisation des opérations de connexion et déconnexion en présence ou non de tension
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

- Module « BC – Consignation en basse tension » :
 - Fonctions des matériels électriques en basse et très basse tension
 - Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Rédaction des documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes)
 - Identification du chargé d'exploitation et transmission des informations nécessaires
 - Identification du chargé de travaux et échange des informations nécessaires
 - Les opérations de consignation :
 - Réalisation de la consignation en une étape et de la consignation en deux étapes sur différents types de matériels
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

- Module « B1 B2 B1V B2V B2V Essai – Exécutant et Chargé de travaux hors tension » :
 - Travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
 - Rôles du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique :
 - Respect des instructions données par le chargé de travaux (exécutant)
 - Identification du chargé d'exploitation et échange des informations nécessaires (chargé de travaux)
 - Respect des instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation (chargé de travaux)
 - Compte-rendu de son activité
 - Identification des différents niveaux d'habilitation (et leurs limites) susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension
 - Prescriptions d'exécution des travaux :
 - Organisation, délimitation et signalement des zones de travail
 - Elimination du risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT
 - Respect des zones de travail
 - Fonctions des matériels électriques en basse et très basse tensions
 - Rédaction et vérification des documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et des autres documents associés
 - Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés pour les travaux :
 - Identification, vérification et utilisation
 - Identification des ouvrages (ou installations) et des zones d'environnement, objets des travaux
 - Mesures de prévention à observer lors d'un travail :
 - Respect des règles et instructions de sécurité
 - Travail hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
 - Deuxième étape de consignation
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
 - Instruction de sécurité spécifique aux essais (pour formation B2V Essai) :
 - Respect des règles et instructions de sécurité
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

- Evaluations et bilan de la formation

Tarif :

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter